

ARRETE N°2023-08

ACCORDANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME BÉNÉDICTE ARCHAMBAULT, DIRECTRICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Président de la CIREST

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-9,

Vu la délibération 2020-C054 du 11 juillet 2020 portant élection de Monsieur Patrice SELLY en tant que Président de la CIREST,

Vu la délibération 2020-C061 du 31 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président de la CIREST,

Vu l'organigramme de la CIREST,

ARRETE

ARTICLE 1: Délégation de signature est donnée à Madame Bénédicte ARCHAMBAULT, Directrice de l'Environnement et de la transition Écologique, pour signer les actes suivants :

- Les correspondances courantes :
 - Les bordereaux d'envoi,
 - Les correspondances courantes et n'engageant pas financièrement la collectivité
- Les pièces d'engagement et constatation des dépenses et des recettes en lien avec la direction :
 - Les Bons de commande dans la limite de 500€ HT
 - La certification du service fait sur toute facture, note d'honoraires et généralement toutes notes de frais se rapportant aux opérations placées sous sa responsabilité quel que soit le montant
- Les actes suivants relevant de la Direction de l'Environnement et de la transition Écologique :
 - Ordres de service et les bons de commande liés à des marchés engagés
 - Les correspondances relatives à la collecte des déchets concernant le non-respect de présentation des déchets
 - Les correspondances relatives exonérations de taxes sur l'enlèvement des ordures ménagères
 - Les contrats et les redevances spéciales
 - Les fiches d'identification et de suivi de déchets à la demande des usines de traitement

ARTICLE 2 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le

ID : 974-249740093-20230911-ARRETE202308-AR

S²LO

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité de Saint-Benoît (Sous-préfecture de Saint-Benoît), publié sur le site internet de la CIREST et transmis au bénéficiaire de la présente délégation.

Notifié au bénéficiaire, le

Fait à Saint-Benoît, le

11 SEP. 2023

Signature de l'agent,

Le Président,



Signé électroniquement par : Patrice Selly

Date de signature : 08/09/2023

Qualité : Président de la CIREST



Patrice SELLY